

1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX
 Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
 SAS au Capital : 20 130 950 Euros
 N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
 TVA EUR : FR 48 322593203
 RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

1853141
 SI CONTACT, SAIZ MARIVON
 110 RUE EMILIEN GAUTIER, ZAC DE
 L'ENFANT, 13290 AIX EN PROVENCE, France
 FR
 Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
MARIVON SAIZ
110 RUE EMILIEN GAUTIER
ZAC DE L'ENFANT
13290 AIX EN PROVENCE

N°. de commande: 3333169
N°. de client 40001225
Rep: 12

N°. de facture 1862672 **Numéro de marché:**

N°. de commande client: 84329

Article	Libellé	Quantité	Prix	€	Remise	Total	€
N°. de livraison:	1309455 du 24.01.2023						
Concerne la facture :	1853141						
6ZC71AE	0195122352233 N.932/933 CMYK PACK4CART Origine Malaisie	3-	50,52			-151,56	
	DEEE M5CART02 de 0,051 à 0,2Kg	-3	0,02			-0,06	

Eco Mobilier	Copie France	DEEE	Montant HT	TAUX	Montant TVA	NET À PAYER
			-0,06	151,62-	20,00	-30,32 -181,94

MERCI DE	Client :	40001225
Joindre de	Facture :	1862672
Papillon à	Montant :	-181,94 Eur
Votre Règlement	Echéance :	24.01.23

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>

Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 3 fois le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.

Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »